

Trois Fontaines l'Abbaye

L'Echo de la Bruxenelle

Edition 2020



1907

Collection privée

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

2020, année atypique par ailleurs, a été cependant marquée par le renouvellement des conseils municipaux des 36000 communes françaises.

Pour Trois Fontaines l'Abbaye, nos administrés qui ont voté à près de 70 %, ont permis d'installer un conseil avec huit nouveaux élus.

L'ensemble de l'équipe communale, consciente de la confiance que vous lui avez accordée, vous renouvelle ses sincères remerciements.

Au cours de cette année, les orientations prises par la municipalité, reposent sur la concertation de toutes et tous, pour conduire au mieux les intérêts de la commune et la tenue des investissements raisonnés, respectueux du développement durable, et des finances publiques.

Avec la participation et la contribution des différentes commissions désignées pour cette mandature, les projets proposés vous sont relatés dans ce bulletin d'informations.

La communication étant un sujet fort, souhaitée par tous, un site internet est en cours de création.

A l'approche des fêtes de fin d'année, émerveillement et convivialité sont plus que jamais de circonstance.

Tout en respectant les règles imposées par le contexte sanitaire, la préparation des festivités sera simplifiée :

- Colis à nos anciens, choisis par la commission fêtes et cérémonies vous seront apportés chez vous.
- Cadeaux aux enfants assurés par le Comité des Fêtes, retirés par vos soins en salle du conseil municipal.

Décorations, illuminations, assureront l'enchantement dans nos rues.

Conseillers de la commune et agents s'associent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture.

Etienne GAILLARD Maire


Votre Nouveau Conseil Municipal

Le Dimanche 15 Mars 2020, vous avez choisi les membres qui siégeront au nouveau conseil municipal :

Odile BRULLIARD
Alain CAYE
Pascal COLLIN
Hubert DOUCET
Etienne GAILLARD
Aurore GUERARD
Johann GUYOT
Mathieu REUTER
Laurent RITTER
Jérôme STEPHAN
Kevin WARTMANN

Elu Maire
Etienne GAILLARD
Elu 1er Adjoint
Alain CAYE
Elue 2ème Adjointe
Aurore GUERARD

Résultats élection municipale

 217 habitants

 198 inscrits

Votants 61.11%
121 inscrits

Abstentionnistes 38.89%
77 inscrits

Votes blancs 0%
0 inscrits



Membres des commissions

<p>R.P.I.D VAL DE BRUXENELLE <i>Regroupement Scolaire</i></p>	<p><i>Etienne GAILLARD Aurore GUERARD Kévin WARTMANN</i></p>
--	--



<p>Finances - Budget Voiries Logements Patrimoine Cadastre</p>	<p>Vice Président Alain CAYE</p> <p><i>Pascal COLLIN Hubert DOUCET Johann GUYOT Mathieu REUTER Jérôme STEPHAN</i></p>
---	--



<p>Gestion des logements Choix des candidatures Etats des lieux</p>	<p>Vice Président Laurent RITTER</p> <p><i>Alain CAYE Pascal COLLIN Aurore GUERARD</i></p>
--	---



<p>Fleurissement Illuminations Noël Cérémonies Inaugurations</p>	<p>Vice Président Hubert DOUCET</p> <p>Odile BRULLIARD Alain CAYE Aurore GUERARD Mathieu REUTER Kévin WARTMANN</p>
---	---



<p>Communication Echo de la Bruxenelle Informations Développement Internet</p>	<p>Vice Président Kévin WARTMANN</p> <p>Odile BRULLIARD Hubert DOUCET Aurore GUERARD Jérôme STEPHAN</p>
---	---



Membres des commissions obligatoires

Syndicat Intercommunal d’Energie de la Marne (S.I.E.M)
Etienne GAILLARD - Kevin WARTMANN

Appel d’offres
Titulaires
Odile BRULLIARD - Alain CAYE - Mathieu REUTER
Suppléants
Pascal COLLIN - Aurore GUERARD - Laurent RITTER

Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S)
Membres du conseil
Hubert DOUCET - Aurore GUERARD - Johann GUYOT - Laurent RITTER
Membres extérieurs
Françoise COLLIN - Dominique LAMBERT - Mélanie LEFEBVRE - Emilie YVON

Correspondant Défense
Laurent RITTER

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts.
Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre , l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Etat Civil



29 août 2020
Cédric COLLIN et Céline GUINDOT

Naissance

02 juillet 2020
Hugo REUTER

Nouveaux Habitants

Mai 2020
M. Alex LOTAIRE et Mme Nina POULET avec leur enfant Arsène LOTAIRE
Août 2020
Mme Gladys COLLIN avec ses deux enfants : Briséis et Adonis
Août 2020
Mme Nathalie CHANTECLAIR et M. Jude de VARENNES

Décès de M. Frédéric PELLETIER le 06 janvier 2020

Vie Municipale

Dates Réunions conseil municipal

Samedi 23 Mai 2020 :

- Election du Maire,
- Election des Adjoints.

Vendredi 29 Mai 2020 :

- Nomination des membres aux commissions,
- Désignation des délégations du conseil municipal au maire,
- Vote des indemnités des élus,
- Vote des taux 2020,
- Clôture du budget annexe eau.

Vendredi 12 Juin 2020 :

- Vote du Compte Administratif 2019,
- Vote du budget 2020,
- Proposition de location de l'ancienne salle d'école.

Mercredi 1er Juillet 2020

- Proposition de location de l'ancienne salle d'école du 1er juillet au 15 décembre 2020 à un prestataire de STORENGY,
- Acceptation de la procédure de la réhabilitation de l'école.

Vendredi 18 Septembre 2020

- Décision modificative pour annulation titre,
- Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T),
- Validation du choix du maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement des E.R.P (Etablissements Recevant du Public),
- Travaux voiries et école : Validation de la proposition de la commission d'Appel d'Offres.

Travaux Effectués



Avant



Après



Fin des travaux route de Robert Espagne.



Achèvement
enrobé Place
du Château.

Travaux Effectues



*Visite du
conseil
municipal de
l'ancienne école
pour futurs
travaux*



Travaux de peinture réalisés par :

Entreprise BURTIN Patrick, Le FAYS.

Travaux toiture réalisés par :

Entreprise LORENTZ Frédéric, Pargny / Saulx

Nos Projets

- Réhabilitation de l'école
- Sécurisation carrefour du Fays
- Accessibilité des sanitaires salle des fêtes
- Accessibilité des sanitaires Place du château
- Entretien et reprofilage des chemins vicinaux

*Société AXECOM,
travaux en cours
afin d'équiper
notre commune
de la technologie
Fibre Optique
(Travaux pilotés
par Losange
Grand Est).*



Agglomération : ses missions



Nouvelle équipe communautaire

L'ambition d'un projet partagé

Composition du nouveau bureau

Président : **Quentin Brière**

Les 11 vice-présidents :

Laurent Gouverneur (*Maire de Montreuil sur Blaise*) : 1er vice-président en charge des Finances, de la Communication et de la Gestion des Déchets,

Alain Simon (*Maire de Sapignicourt*) : 2ème vice-président en charge de l'aménagement du territoire (habitat, transports, planification) et de la prévention de la délinquance,

Rachel Blanc (*1ère adjointe de Saint-Dizier*) : 3ème vice-présidente en charge des ressources humaines, du tourisme et du commerce,

Jean - Yves Marin (*Maire d'Eclaron*) : 4ème vice-président en charge de l'environnement et du cycle de l'eau,

Dominique Mercier (*Maire de Chevillon*) : 5ème vice-président en charge de la culture,

Virginie Gerevic (*Maire d'Eurville- Bienville*) : 6ème vice-présidente en charge des solidarités (Portage des repas à domicile...), de la petite enfance et de l'attractivité médicale,

Phillipe Novac (*Maire d'Humbécourt*) : 7ème vice-président en charge du développement économique et de l'accompagnement des entreprises,

Mokhtar Kahlal (*2ème adjoint de Saint-Dizier*) : 8ème vice-président en charge du centre nautique, de l'évènementiel et de l'entrepreneuriat,

Dominique Laurent (*Maire de Bettancourt-la-Ferrée*) : 9ème vice-président en charge de la commission d'appels d'offres et de la gestion des espaces commerciaux et industriels,

Jean-Jacques Bayer (*Maire de La Porte du Der*) : 10ème vice président en charge des mobilités durables (pistes cyclables, tourisme équestre et mobilités électriques),

Eric Krezel (*Maire de Ceffonds*) : 11ème vice président en charge de l'innovation en milieu rural.

Agglomération

Délégués :

Virginia Clausse (*Saint-Dizier*) Politique de la Ville.

Hubert Descharmes (*Sommevoire*) Assainissement.

Elisabeth Robert-Dehaut (*Saint-Dizier*) Réseau des lectures publiques

Etienne Gaillard (*Trois Fontaines l'Abbaye*) Valorisation du patrimoine touristique

Marie-Gabrielle Chevillon (*Saint-Dizier*) Emploi et formation

Romain Monchanin (*Saint-Dizier*) Insertion

Bureau :

Eric Bonnemain (*Villiers-en-Lieu*)

Jacques Delmotte (*Louvemont*)

Jean-Marc Lasson (*Valcourt*)

Didier Landry (*Rachecourt sur Marne*)

Christiane Welti (*Rives Dervoises*)

Bruno Moite (*Brousseval*)

Eugène Perez (*Chamouilley*)

Franck Raimbault (*Saint-Dizier*)

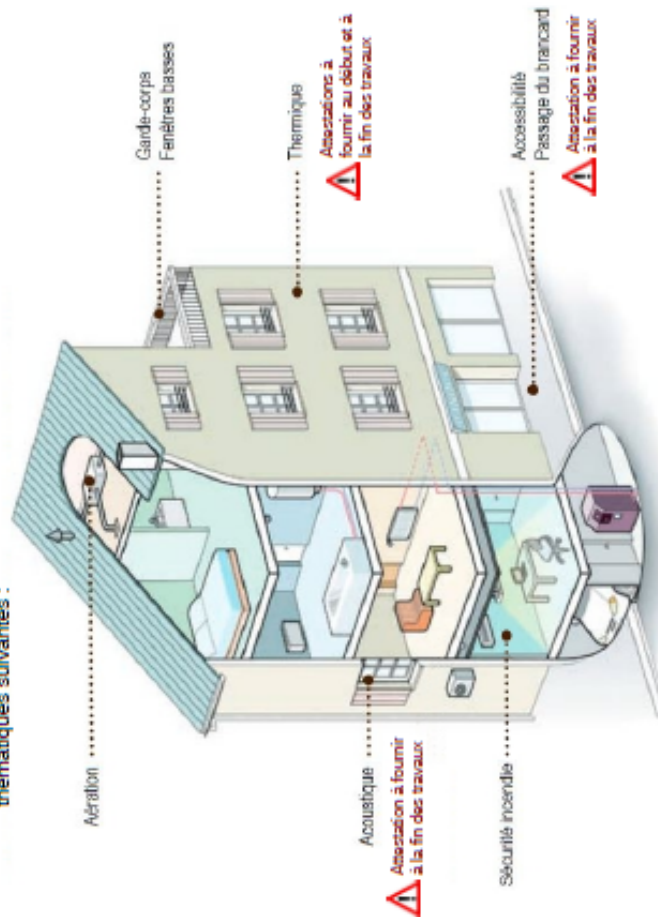
Guillaume Delvaux (*Domblain*)

2 LE CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

Principe

L'administration peut contrôler les projets d'habitation destinés à la location ou à la vente. Un droit de visite des logements et de demande de transmission des documents techniques peut ainsi être exercé pendant les travaux et jusqu'à 6 ans après leur achèvement (article L. 151-1 du code de la construction).

Chaque année un échantillon de constructions neuves sont ainsi contrôlées sur les thématiques suivantes :



En cas de non-conformité, le dossier fait l'objet de suites juridiques, par l'intermédiaire du procureur de la République à qui est envoyé systématiquement le procès-verbal. Les infractions constatées peuvent conduire à différents types de sanctions pénales, de l'amende à l'interdiction d'exercer, en passant par des astreintes.

Contact pour le contrôle du respect des règles de construction

Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service Habitat et ville durables – Cellule Bâtiment Durable
Tel : 03 26 70 82 26

<http://www.mame.gouv.fr/Politiques-publiques/Batiments-durables/Les-contrôles-du-respect-des-regles-de-la-construction/Les-contrôles-du-respect-des-regles-de-construction>

11/01/2018

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, EXTENSION, RECONSTRUCTION

1 Votre projet a été accepté, vous êtes concerné par :

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

2 Votre projet d'habitation est destiné à être loué ou vendu, vous êtes concerné par :

LE CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES DE CONSTRUCTION



La taxe d'aménagement est instituée par :



Le conseil départemental pour financer des actions en faveur de la préservation de l'environnement (ex : vélovoie...).



Les communes ou groupements de communes en vue de financer des équipements publics (crèche, éclairage public...).

La redevance d'archéologie préventive :

Elle s'applique à l'ensemble des projets ayant un impact sur le sous-sol. Le taux pour son calcul a été fixé à 0,40 %. Elle contribue au financement de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la réalisation des fouilles archéologiques.



Les échéances :

Cette taxe fait l'objet d'un avis d'imposition envoyé au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme. La taxe d'aménagement est payable en deux fois : 12 et 24 mois à compter de la date de délivrance du permis ou en une seule fois si le montant est inférieur ou égal à 1500€. Le paiement devra directement être envoyé à l'adresse indiquée sur le titre de perception et non à la DDT.

Le calcul : Surface de construction x Valeur forfaitaire x Taux en vigueur

La **Surface de construction** est la somme des surfaces closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80m, calculée à partir du nu intérieur des façades et déduction faites des vides et trémies.

La **Valeur forfaitaire** est fixée à 759€ par m² de terrain pour 2020. Cette valeur est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Le **Taux en vigueur** varie en fonction des communes entre 1 et 5 % et peut être majoré jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux importants. Pour le conseil départemental le taux a été fixé à 1,24 %.

Des abattements sont prévus. Exemple : un abattement unique de 50 % est appliqué aux résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés.

Exemple :

Exemple : un couple construit une maison individuelle de 150 m² avec 2 places de stationnement extérieures suite à un permis de construire délivré le 1er février 2020.



Ce couple devra s'acquitter d'un montant de 5289€ en deux parts de 2644 €.

Le paiement devra être directement envoyé à l'adresse indiquée sur le titre de perception et non à la DDT.

Pour connaître les participations et taxes qui s'appliquent :

<http://www.maine.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire/Urbanisme/Taxe-d-amenagement>

Ou contacter votre maire

Contact :

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
 Service Urbanisme – Cellule Autorisation et Fiscalité de l'Urbanisme
 Tel : 03 26 70 80 33

ddt-fiscalite-urbanisme@maine.gouv.fr

Vie Communale

- La société d'engineering AQUILA est actuellement locataire de l'école jusqu'au 31 mars 2021 pour un audit industriel du site gazier Storengy de Trois Fontaines l'Abbaye.
- L'office National des Forêts (ONF) reprendra la location de l'école afin d'y établir son bureau permanent au 1er avril 2021, à raison de 300 € mensuels hors charges.
- **Le recensement, prévu Février 2021, est reporté en Février 2022 (cause risque sanitaire).**
- Opération Noël 2020 : en raison du contexte sanitaire, les festivités traditionnellement organisées par le Comité des Fêtes ne pourront pas avoir lieu. Le retrait des cadeaux de chaque enfant se fera en salle du conseil municipal.
Les colis de nos anciens seront distribués en porte à porte par les membres du conseil municipal.
- Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) a contribué à l'équipement d'un sanitaire et d'une salle d'eau, inexistantes chez l'une de nos administrés. A l'époque du 3ème millénaire un minimum de confort s'imposait.

Zoom sur notre agent technique



Nouvel outil, indispensable pour notre agent afin de faire vivre les fleurissements de Trois Fontaines L'Abbaye.

Merci Bernard !



L'ABBAYE DE TROIS-FONTAINES SÉLECTIONNÉE AU LOTO DU PATRIMOINE DE STÉPHANE BERN

La deuxième tentative fut la bonne, l'abbaye de Trois-Fontaines a été sélectionnée en septembre dernier par la Mission Patrimoine 2020 de Stéphane Bern. À ce titre, l'abbaye bénéficiera de fonds récoltés par la Fondation du Patrimoine lors des "Jeux Mission Patrimoine" de la Française des Jeux pour financer une partie des travaux de restauration. Ce sont deux projets qui avaient été proposés pour cette deuxième candidature à la Mission Bern : un concernant la consolidation et la préservation de l'abbatiale ; l'autre pour la poursuite des travaux entamés en 2016 sur la toiture du Grand Pavillon. C'est ce deuxième projet qui a été retenu. La première tranche des travaux avait permis de stopper les désordres sur un tiers du Grand pavillon, mais les deux tranches suivantes n'avaient pu être envisagées faute de financement. La toiture n'étant plus étanche, des dégâts des eaux causés par les infiltrations mettent toujours en danger poutres et plafonds. Grâce au Loto du Patrimoine, et notamment le concours de la DRAC et de la Région Grand Est, ces deux tranches de restauration restantes estimées à un total de 245 000€ vont pouvoir être réalisées. L'Indivision Féron, propriétaire des lieux et maître d'ouvrage, mène le projet avec le soutien de l'Association des Amis des Sites de Trois-Fontaines qui œuvre à la sauvegarde et la mise en valeur du site.

CÔTÉ MANIFESTATIONS - Les Amis des Sites de Trois-Fontaines

Malgré la crise du coronavirus, les bénévoles de l'association ont pu maintenir une partie des événements prévus en 2020 à l'abbaye grâce à la mise en place de protocoles sanitaires.



1. Les expositions Art & Artisanat n'ayant pu avoir lieu en intérieur, et malgré une mise en route difficile, nous avons accueilli chaque dimanche d'été une dizaine d'artisans et producteurs dans le parc. **2.** Le Musée du Vélo a pu maintenir son ouverture au public tout l'été. **3.** La traditionnelle messe du 15 août a eu lieu en extérieur sur le parvis de l'abbatiale. **4.** Le 19 août, ce sont les danseuses Amélie Delattre et Emma Noel qui ont envouté les spectateurs avec leur spectacle de danse contemporaine. **5.** Lors des Journées du Patrimoine, jeu de piste, stages d'enluminure, musée du vélo, passage d'attelages et Trompes de Chasse étaient au programme.

Les événements qui ont dû être annulés cette année (Rallye Vélo Vintage, Herbarius, Balades contées nocturne, RDV aux Jardins, Ateliers) sont reportés en 2021 ou 2022 selon l'évolution de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales. Nous vous invitons à consulter l'agenda sur www.abbayedetroisfontaines.com qui sera mis en ligne début 2021.

Arbre de Noël 2020



Cette année, le Père Noël ne pourra pas venir lors du traditionnel « Arbre de Noël » organisé par le Comité des Fêtes.

Les membres du Comité des Fêtes ont tenu une permanence les 09 et 16 Décembre afin que les familles puissent venir chercher leurs cadeaux !

Merci au Comité !

Calendriers de chasse 2020/2021

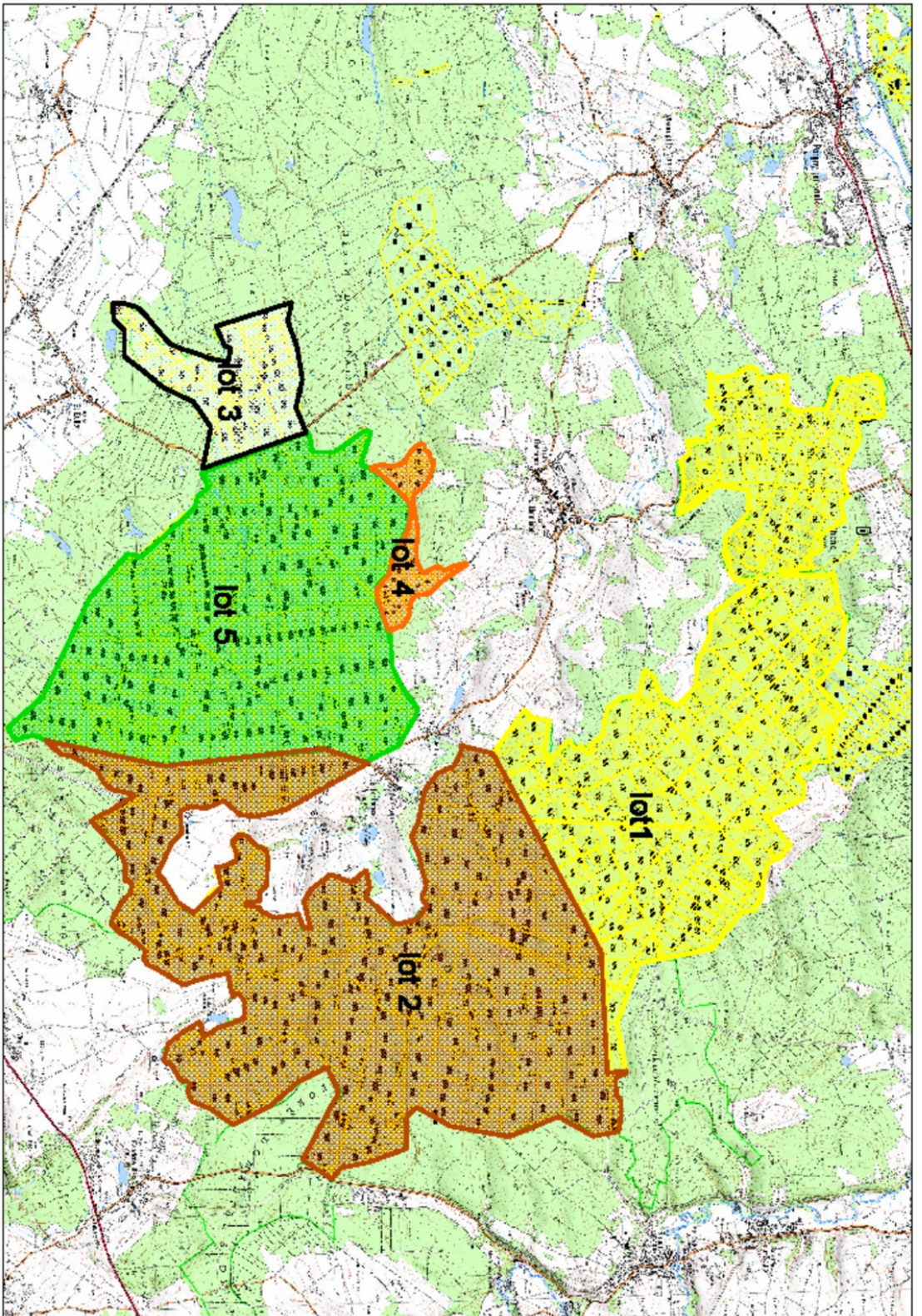
Lot 2 Forêt Domaniale de Trois Fontaines saison 2020/2021	
Octobre 2020	<i>Jeudi 15</i>
	<i>Mardi 20</i>
	<i>Jeudi 22</i>
Novembre 2020	<i>Mardi 3</i>
	<i>Jeudi 5</i>
	<i>Mardi 10</i>
	<i>Jeudi 12</i>
	<i>Mardi 17</i>
	<i>Jeudi 19</i>
Décembre 2020	<i>Mardi 8</i>
	<i>Jeudi 10</i>
	<i>Mardi 15</i>
	<i>Jeudi 17</i>
	<i>Mardi 22</i>
Janvier 2021	<i>Mardi 5</i>
	<i>Jeudi 7</i>
	<i>Mardi 12</i>
	<i>Jeudi 14</i>
	<i>Mardi 19</i>
	<i>Jeudi 21</i>
Février 2021	<i>Mardi 9</i>
	<i>Jeudi 11</i>
	<i>Mardi 16</i>
	<i>Jeudi 18</i>



Calendriers de chasse 2020/2021

Lot 1 Forêt Domaniale de Trois Fontaines saison 2020/2021	
Octobre 2020	Mardi 6
	Lundi 26
Novembre 2020	Dimanche 8
	Samedi 21
	Jeudi 26
	Dimanche 29
Décembre 2020	Lundi 7
	Mardi 15
	Jeudi 17
	Dimanche 27
Janvier 2021	Samedi 2
	Lundi 4
	Mardi 12
	Dimanche 24
	Samedi 30
Février 2021	Lundi 1
	Jeudi 4
	Mardi 9
	Dimanche 14
	Samedi 27





Commentaires :

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 47000



Fait Divers

Le dimanche 06 décembre 2020 aux alentours de 19h00, un feu se déclare à l'intérieur d'une maison de la rue du Lavoir, située au Fays, sur la commune de Trois Fontaines l'Abbaye.

Suite à cet incendie, l'équipe municipale a déclenché un appel aux dons auprès des administrés qui ont répondu aussitôt dans un élan de générosité et de bienveillance.

L'information a également été relayée sur les réseaux sociaux, élargissant la collecte.

Merci à tous et à toutes pour votre contribution et votre élan de solidarité !

Le Brame du Cerf, une réalité à Trois Fontaines l'Abbaye



Trois Fontaines l'Abbaye, paradis pour les amoureux de la Nature

De nombreux randonneurs empruntent nos chemins. Les membres du club « Perthois Sport et Nature », les randonneurs de la Haute-Marne se retrouvent régulièrement à Trois Fontaines l'Abbaye pour des marches collectives sur des parcours divers, dont le Circuit Des Gouffres.

Un des effets positifs du confinement fut la redécouverte de nos sentiers par les habitants de la commune, favorisant des moments de rencontre et d'échanges très agréables.

Un des trajets les plus empruntés est le circuit unissant Trois Fontaines l'Abbaye et le Fays dont une partie est couverte par une voûte de branches entrelacées.

Cyclistes et piétons se partagent ses sentes bucoliques.

Trois Fontaines l'Abbaye en quelques photos



Parterre **TRICOLERE**
réalisé par :

Raymonde Trouard

Crèche de l'église réalisée
par :

Hubert Doucet



Nouvelles Illuminations



Les Essentiels

Respectez les consignes de tri de vos ordures ménagères.

Tableau ci-dessous

Votre calendrier de collecte 2021



JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1	1 5	1 9	1	1	1 22	1	1	1	1	1 44	1
2	2	2 9	2	2	2	2	2 31	2	2	2 44	2
3	3	3	3	3 28	3	3	3	3	3	3	3
4	4 1	4	4	4	4	4	4	4	4 40	4	4
5	5	5	5 14	5	5	5	5 27	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6 30	6	6	6 49
7	7	7	7	7	7 23	7	7	7	7	7	7
8	8 6	8 10	8	8	8	8	8	8	8	8 45	8
9	9	9	9	9	9	9	9 32	9	9	9	9
10	10	10	10	10 23	10	10	10	10	10	10	10
11	11 2	11	11	11	11	11	11	11	11 43	11	11
12	12	12	12 15	12	12	12 28	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13 37	13	13	13 50
14	14	14	14	14 24	14	14	14	14	14	14	14
15	15 7	15 11	15	15	15	15	15	15	15	15 46	15
16	16	16	16	16	16	16	16 33	16	16	16	16
17	17	17	17	17 20	17	17	17	17	17	17	17
18	18 3	18	18	18 20	18	18	18	18	18 42	18	18
19	19	19	19 16	19	19	19 29	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20 30	20	20	20 51
21	21	21	21	21	21 25	21	21	21	21	21	21
22	22 8	22 12	22	22	22	22	22	22	22	22 47	22
23	23	23	23	23	23	23	23 34	23	23	23	23
24	24	24	24	24 21	24	24	24	24	24	24	24
25	25 4	25	25	25 17	25 22	25	25	25	25 43	25	25
26	26	26	26	26	26	26 30	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27 39	27	27	27 52
28	28	28	28	28	28 26	28	28	28	28	28	28
29	29	29 13	29	29	29	29	29	29	29	29 48	29
30	30	30	30	30	30	30	30 35	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

 SEMAINES BLEUES



Sac bleu + ordures ménagères*

 SEMAINES JAUNES



Sac jaune + ordures ménagères*

Sortir vos déchets la veille au soir * Collecte par camion bi-compartmenté

Le ramassage des déchets est assuré les jours fériés sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre (collectes décalées).



Mairie

11 Place du Château, 51340 Trois Fontaines l'Abbaye

N° téléphone : 03 26 73 00 76

Courriel : *mairie.troisfontaineslabbaye@orange.fr*

Secrétaire

Mme Karine KELLER

Employés communaux

Mme Dominique LAMBERT

M. Bernard VARNIER

Permanences Mairie :

Le Mardi de *14h00 à 17h00*

Le Mercredi de *09h00 à 12h00* et de *18h30 à 20h00*

Horaires Bibliothèque

Le Mardi (semaines paires*) de *18h00 à 19h00*

**Pour repère, semaines enlèvement des sacs jaune*

Réservation de la salle communale

Mme Dominique LAMBERT

Téléphone : 06 40 23 78 66

Maire en cas d'urgence

M. Etienne GAILLARD

Téléphone : 06 07 33 20 96

*Commission de rédaction : Kevin WARTMANN, Jérôme STEPHAN, Hubert DOUCET,
Aurore GUERARD, Odile BRULLIARD, Etienne GAILLARD.*

Imprimé par nos soins.